

# LE BULLETIN

DES

# RECHERCHES HISTORIQUES

---

ORGANE DU BUREAU DES ARCHIVES

de la

PROVINCE DE QUÉBEC

---

O notre Histoire, écrin de perles ignorées  
Je baise avec amour tes pages vénérées



DIRECTEUR

**PIERRE-GEORGES ROY**



# LE BULLETIN

## DES

# RECHERCHES HISTORIQUES

Vol. 51e

LEVIS — OCTOBRE 1945

No 10

### LE BATEAU DE MONSIEUR L'INTENDANT

L'intendant Bigot, pendant son séjour à Québec, ne se privait de rien. Comme le roi payait toutes les dépenses, Bigot y allait largement. Les routes, alors, étaient rudimentaires et, en été, les gens préféraient voyager par eau. Pour ses voyages à Montréal, aux Trois-Rivières et autres endroits de la colonie, Bigot s'était fait construire un bateau de luxe, qu'il mettait à la disposition de ses amis quand ceux-ci voulaient faire une promenade sur le Saint-Laurent.

A son passage à Québec en 1752, l'ingénieur Franquet eut l'occasion de se servir de ce bateau pour se rendre à Montréal et il en donne une description flatteuse.

"Ce bateau, dit-il, est plat, peut porter environ huit milliers pesant; dans son milieu est un espace de cinq à six pieds en carré, entouré de bancs, garnis de coussins bleus, avec des rideaux sur les côtés et couvert d'un tendelet de même couleur au moyen de quoi on s'y trouve commodément à l'abri du soleil, même de la pluie, en se précautionnant d'un prélat."

M. Franquet explique qu'un prélat est une grosse toile peinte à l'huile, en rouge, dont on couvre le tendelet pour se garantir de la pluie.

Le bateau de l'intendant avait pour équipage deux conducteurs et onze rameurs, tous habitants de la Pointe-Lévis. On sait que les habitants de Lévis ont toujours été renommés comme de bons canotiers. Louis Fréchette a vanté leurs prouesses et il n'a pas exagéré.

Le bateau en question était muni d'un mât propre à porter la voile et même un hunier au besoin.

M. Franquet révèle en outre que le bateau de Monsieur l'intendant était pourvu de vivres, de vin, d'eau de vie et même "d'argent pour faire face aux dépenses journalières du voyage".

Le bateau fut mis à la disposition de M. Franquet pour faire le voyage de Québec à Montréal et l'ingénieur en profita pour inviter certains de ses amis de Louisbourg (il arrivait justement de Louisbourg) à l'accompagner dans cette randonnée. Ceux qui s'embarquèrent avec lui furent M. de Couagne, sous-ingénieur; le Père Boniface, supérieur des Récollets de Louisbourg; M. de Maizières, lieutenant; M. de Charly, enseigne en pied; M. Duplessis, enseigne en second. Si on ajoute à ces invités deux domestiques de M. Franquet, deux autres domestiques, et les treize hommes d'équipage, on constatera que le bateau était chargé de vingt-trois personnes.

M. Franquet note avec humour, le soir même du départ de Québec:

"A peine fûmes-nous placés que le maître conducteur se plaignit que nous étions trop de monde et même trop chargés. Chacun s'en aperçut sans se mettre en devoir d'y remédier, néanmoins je fis sentir qu'on abusait de la facilité que je procurais, et sans vouloir trop ouvertement désobliger personne, mon parti fut de dire: — Allons, nagez, il en arrivera ce qu'il pourra."

M. Franquet et ses amis partis de Québec le 24 juillet 1752, tard dans l'après-midi, couchèrent ce soir-là au couvent des Soeurs de la Congrégation, à la Pointe-aux-Trembles.

Au sujet des voyages par eau de Québec à Montréal, M. Franquet écrit:

"On est le maître de descendre chez tel habitant que l'on veut, quoique ce ne soit pas une obligation de recevoir les voyageurs par eau, néanmoins on n'oserait les refuser, mais pour l'ordinaire l'on arrange les journées de façon à pouvoir loger dans les meilleures maisons et les plus fréquentées. L'on a coutume de payer 12. . . pour le logement de toute une batellée indépendamment de la dépense que l'on peut faire d'ailleurs, et si l'on veut être bien couché il faut se précautionner d'un lit."

Le lendemain, 25 juillet, M. Franquet et son parti s'embarquèrent à trois heures du matin pour continuer leur voyage. On coucha ce soir-là chez un habitant, près de la Petite rivière Du Chesne, paroisse de Lotbinière.

Le 26 juillet, on se remit en route à huit heures du matin. Les voyageurs s'arrêtèrent chez la dame Mongrain, près de la rivière Champlain, où les officiers Charly et Duplessis laissèrent le bateau pour se rendre aux Trois-Rivières en calèche. M. Franquet et les autres voyageurs couchèrent à Champlain, le vent était contraire à leur bateau.

Le 27 juillet, départ de Champlain à cinq heures et demi du matin. A dix heures et quelques minutes, le bateau arrivait aux Trois-Rivières, où le gouverneur, M. de Rigaud, voulut absolument recevoir M. Franquet. L'ingénieur fait de grands éloges de madame de Rigaud, hôtesse accomplie, "tant par la figure que par l'esprit". Après le dîner qui fut de vingt couverts, M. Franquet fit une partie de "cadrille" et, ensuite, visita la ville, qui, au mois de mai précédent, avait été ravagée par un incendie considérable. L'ingénieur Franquet fut enthousiasmé par tout ce qu'il vit dans la ville trifluvienne et surtout par la réception que les officiers militaires lui firent. M. Franquet coucha aux Trois-Rivières puis employa la journée du lendemain à visiter les Forges Saint-Maurice qu'il décrit en détail puis revint coucher aux Trois-Rivières.

Le 29 juillet, à quatre heures du matin, départ du bateau pour la fin du voyage. Selon la coutume, les membres de l'équipage reçurent à leur départ un supplément de vivres. M. Franquet mentionne ce qu'on donna à chacun: une once de tabac à fumer, un misérable d'eau de vie, un quart de lard et une demie livre de pain. Satisfaits de ce supplément, les canotiers avaient promis de rendre le bateau à Montréal très rapidement. Ce soir-là on coucha chez le nommé Lafontaine, dans la seigneurie de Dautré (Berthier).

Le 30 juillet, départ de chez Lafontaine à quatre heures du matin. Comme c'était le dimanche, on déjeuna à Lavaltrie et tous entendirent la messe dans l'église de cette paroisse. En sortant de l'église, M. Franquet aperçut plusieurs chevaux attachés à des piquets équarris. Curieux de savoir à qui ils appartenaient, il s'en informa au sieur Lafontaine chez qui il avait déjeuné. Le cabaretier lui répondit que chaque "fiston" de la paroisse avait son cheval et entretenait son piquet près de l'église. Ces "fistons" (jeunes gens) avaient des chapeaux brodés, des chemises à manchettes et des mitasses aux jambes. Dans cet accoutrement, ils conduisaient leurs maîtresses (blondes) en croupe à l'église.

M. Franquet remarque ici que les chevaux sont très communs au Canada. Chaque garçon en âge de se marier a son cheval.

Enfin, à dix heures du soir, les voyageurs descendaient près de la porte de la Canoterie, à Montréal, et se rendaient à pied à l'Intendance.

“A l'Intendance, dit M. Franquet, je fus reçu au mieux par la concierge. Mon lit était prêt; de même qu'un autre pour M. de Couagne. Mes compagnons de voyage s'en furent chacun dans leur famille. Il n'y eut que le Père Boniface à qui l'heure indue ne permit pas de chercher un gîte qui resta avec moi. La maîtresse du logis voulut bien le recevoir, mais le lendemain il fut se placer aux Récollets.”

Le voyage de M. Franquet de Québec avait donc duré trois jours, de l'après-midi du 27 juillet à la soirée du 30.

Une chose nous frappe dans le récit de M. Franquet. C'est que les gens de l'ancien régime commençaient leurs journées beaucoup plus à bonne heure que nous. Dès le lendemain de son arrivée à Montréal, l'ingénieur rend visite à l'état-major de la place. Savez-vous à quelle heure il rend visite à M. le baron de Longueuil, gouverneur de Montréal? Exactement à cinq heures du matin. Il prend la peine de le noter.

P.-G. R.

---

## HORLOGES ET HORLOGERIE

---

Parce que nous avons fourni au Bulletin de 1936 diverses notes sur les horlogers TWISS & WHITING, un correspondant demande ce que nous pouvons avoir sur l'horloger Balleray qui aurait demeuré quelque temps à Longueuil, entre 1830 et 1840. Ce correspondant possède une horloge signée Balleray et elle lui vient de ses grands parents.

Nous n'avons qu'un renseignement sur l'artisan susnommé.

Le 24 février 1834, Joseph Balleray, horloger de Blairfundy, fait bénir son union à Montréal avec une demoiselle Charlton.

Un mois plus tôt, William Balleray avait épousé, également à Montréal, une demoiselle Charlton. Les deux frères se trouvaient mariés aux deux soeurs.

L'horloger Balleray ne semble pas avoir vécu à Montréal. Impossible, à nous, de dire s'il est un pionnier de l'horlogerie.



Nous avons, en mains, un contrat qui devrait intéresser des folkloristes.

Suivant Larousse et Bescherelle, un horloger fait des pendules, des horloges et des montres. Cependant, Bescherelle ajoute cette distinction: le fabricant de montres est un *horloger en petit*.

Pour les Anglais, il y a des *clockmakers* et des *watchmakers*. Ces derniers se limitaient-ils à l'industrie ou au commerce des montres? Quoiqu'il en soit résumons le contrat.

Au mois d'avril 1783, James GRANT "Watchmaker" de Montréal engage pour sept ans un apprenti âgé de 14 ans.

En ce document notarié, le jeune homme s'oblige à demeurer chez son patron; il le servira fidèlement, ne s'absentera jamais sans permission, ne pourra s'amuser à aucun jeu de hasard (dés, cartes, etc.); ne fréquentera pas les tavernes et les cabarets, ne se mariera pas. . . etc.

De son côté le patron, nourrira et habillera l'apprenti et lui enseignera le commerce et le "Mystery of Watchmaker".

Ici le notaire a dû faire erreur. Il lui aurait fallu écrire "Mastery of Watchmaking". Ou bien, comme nous faisait remarquer un ami "l'homme de loi a pu vouloir faire un jeu de mot qui devait être *magique* sur l'esprit du jeune homme et de ses parents".

Il est permis de croire que James Grant était un *horloger en petit*; qu'il s'adonnait au commerce plutôt qu'à la fabrication des montres et qu'il était surtout un rhabilleur de montres et de pendules fabriquées en Europe.

On ne pourrait guère l'apparenter aux artisans WHITING, TWISS et BALLERAY lesquels faisaient en notre continent, non des pendules, mais des horloges aux mouvements de bois.

## OFFICIERS DU RÉGIMENT DE BÉARN

---

*Jean d'Alquier de Sarrian.* — Lieutenant en 1710, capitaine en 1734, le sieur d'Alquier remplaça M. Hurault de l'Hôpital au commandement de Béarn. Blessé à la bataille de Sainte-Foy. Le chevalier de Lévis écrivait en 1759: "Cet officier est un des plus anciens militaires qui soit en Canada, qui a toujours servi avec zèle et application". M. d'Alquier fut un des membres du conseil de guerre tenu à Beauport après la bataille des Plaines d'Abraham.

*Guillaume d'Aubergon.* — Nommé à la lieutenance de la compagnie de Bernard, le 1er septembre 1760.

*Pierre-Philippe, chevalier d'Aubrespy de Lafarelle.* — Lieutenant en 1735, il eut le commandement d'une compagnie en 1746. Blessé à la bataille des Plaines d'Abraham, le 13 septembre 1759. Marié le 23 avril 1759 à Marie-Louise Coulon de Villiers.

*Jean-Pierre Bachoie de Barraute.* — Capitaine depuis 1739, M. de Barraute fut blessé à la bataille des Plaines d'Abraham, le 13 septembre 1759, mais il put reprendre son service presque tout de suite. Il fut moins heureux quelques mois plus tard, pendant le siège de Québec par le chevalier de Lévis. Blessé légèrement le 12 mai 1760, il fut transporté à l'Hôpital général. Il y eut complication et il décéda le 21 mai 1760. M. de Barraute avait épousé, à ....., le 15 décembre 1755, Marie-Anne-Marguerite Soumande, veuve de Joseph Coulon de Villiers de Jumonville.

*Le sieur Bernard.* — Lieutenant en 1741 et capitaine en 1746. Il fut blessé à la bataille de Sainte-Foy, le 28 avril 1760. Le duc de Choiseul écrivait au chevalier de Lévis, le 16 juin 1764: "Sur le compte, monsieur, que j'ai rendu au Roi de la situation du sieur Bernard, capitaine au régiment de Béarn, réformé, et de la distinction avec laquelle il a servi sous vos yeux en Canada, Sa Majesté a bien voulu lui accorder la conversion en appointements de la pension de réforme de quatre cents livres que l'ordonnance lui a réglée". Chevalier de St-Louis le 20 octobre 1758.

*Etienne de Borie.* — Enseigne de la seconde compagnie du second bataillon de Béarn le 25 juillet 1758.

*Le sieur de Cusson.* — Enseigne en 1746, il devint lieutenant en 1753. “Cet officier est l'ancien des lieutenants, écrivait M. de Lévis en 1759; ses cadets sont passés à des compagnies vacantes. Il a toujours très bien servi et mérite cette grâce de ne pas perdre son rang”.

*Jean-Baptiste-Michel Dagneau de Quindre.* — Il fut nommé à la compagnie de Pinsens, le 22 mai 1760. Cette lieutenance était vacante par la mort du sieur Totabel. M. Dagneau de Quindre était Canadien-français et appartenait à une famille qui avait fourni déjà plusieurs valeureux soldats.

*Claude Delbreil.* — Le chevalier de Lévis rendait le témoignage suivant au lieutenant Delbreil en 1760: “Cet officier a servi avec distinction la campagne dernière et celle-ci, commandant une compagnie de volontaires à cheval; il est sous-lieutenant de 1742, d'où, par oubli, plusieurs officiers entrés depuis comme enseignes ou lieutenants ont pris rang avant lui. . .”

*Le sieur Doride.* — Lieutenant.

*Le sieur de Douay.* — Il avait été fait lieutenant en 1755 et fut tué à la bataille de Carillon, le 8 juillet 1758.

*Le sieur de Fay.* — Le sieur de Fay, lieutenant de grenadiers, fut dangereusement blessé à la bataille de Sainte-Foy, le 28 avril 1760. Il était lieutenant de grenadiers depuis le 20 novembre 1759.

*Etienne-Guillaume de Figuiéry.* — Lieutenant en 1743, il fut fait capitaine en second en 1746. Blessé à la bataille des Plaines d'Abraham, le 13 septembre 1759. Il fut recommandé pour la croix de Saint-Louis par le chevalier de Lévis. Il obtint cet honneur en 1761.

*Pierre Hortès.* — Nommé enseigne le 24 février 1757.

*Le sieur Hurault de l'Hôpital.* — Lieutenant en 1725, capitaine en 1729, le sieur Hurault de l'Hôpital avait reçu commandement de Béarn le 8 mars 1755 avec le grade de lieutenant-colonel. Il décéda à Carillon le 11 mai 1757.

*Pierre Jacob.* — L'enseigne Pierre Jacob fut sérieusement blessé à la bataille de Sainte-Foy, le 28 avril 1760. Le 22 mai suivant, il était promu à l'enseigne de la première compagnie ordinaire. Il était arrivé ici comme sergent.

*Antoine de Jaubert.* — Enseigne en 1753, il fut promu lieutenant en 1755. Il fut fait prisonnier dans une escarmouche près de Carillon, le 6 juillet 1758. Capitaine le 27 juillet 1760 (1).

*Etienne Jourdeau.* — Le 1er janvier 1760, Etienne Jourdeau, sergent de la compagnie de Montgay, était promu à l'enseigne de la seconde compagnie ordinaire. Jourdeau fut blessé à la bataille de Sainte-Foy, le 28 avril suivant.

*François-Marie de Kimel.* — Enseigne de la première compagnie ordinaire du second bataillon de Béarn.

*Le sieur de Kergus.* — Lieutenant en 1741, il obtint une compagnie en 1746. Blessé à la bataille de Carillon, le 8 juillet 1758, il fut tué à la bataille des Plaines d'Abraham, le 13 septembre 1759. Chevalier de St-Louis le 20 octobre 1758.

*Guillaume-Jérôme Vacquier de Lamothe.* — Officier en 1745 dans Nivernois, et dans Béarn en 1746, dit le chevalier de Lévis. Nous voyons par un état officiel qu'il fut nommé capitaine en second en 1757. Il fut recommandé pour la croix de Saint-Louis en 1760.

*Pierre Lassay des Cullières.* — Nommé à la lieutenance de la compagnie d'Aubrespy, le 1er septembre 1760.

*Joseph Lassay de Marcellin.* — Nommé lieutenant de la compagnie de Lamotte, le 1er septembre 1760.

*François-Pierre Lebrun de Royecourt.* — Il fut promu à l'enseigne de la première compagnie ordinaire le 1er janvier 1760. Le 22 mai suivant, il devenait lieutenant de la compagnie de Seglas.

*Anne-Joseph-Hypolite de Maurès, chevalier de Malartic.* — Blessé à la bataille de Carillon le 8 juillet 1758. "Officier dont le zèle, les talents et l'intelligence méritent des récompenses distinguées", disait le chevalier de Lévis en 1759. L'année suivante, M. de Lévis demandait une pension pour M. de Malartic: "Il est, disait-il, le premier des aides-majors qui ont servi en Canada; il a fait continuellement les fonctions de major-général; blessé considérablement à deux affaires différentes; c'est un officier du plus grand mérite et cette grâce ne peut qu'avoir l'approbation générale". M. de Malartic devint lieutenant-général des armées du roi, commandeur de Saint-Louis

---

(1) Voir abbé Casgrain *Montcalm & Lévis*.

et gouverneur de l'île de France où il mourut en 1800. M. de Marlartie laissa un *Journal* de ses campagnes qui a été publié en 18... Chevalier de St-Louis le 18 février 1759.

*Alexandre-André de Marolles.* — Enseigne en 1755, il devint lieutenant le 25 juillet 1758.

*Etienne Massé.* — Chirurgien. Les registres de Longueuil signalent sa présence dans cette paroisse le 20 janvier 1760.

*Pierre Maubeuge.* — Lieutenant en 1743, il fut fait capitaine en 1746. Blessé à la bataille des Plaines d'Abraham, il décéda à l'Hôpital général de Québec le 12 octobre 1759.

*Le sieur de Mazerac.* — Lieutenant en 1734, et capitaine en 1744. "Cet officier sert depuis 1734; il mérite les plus grands éloges par la façon dont il sert; il est l'ancien des premiers factionnaires des troupes du Canada". M. de Mazerac avait été blessé dans une escarmouche sous les murs de Québec le 12 mai 1760. Originaire du Languedoc.

*Jean Bertin de Meslay.* — Blessé à la bataille de Sainte-Foy, le 28 avril 1760. Il était lieutenant de la compagnie de Mauberge depuis le 25 juillet 1758.

*Jean-Joseph de Montgay.* — Lieutenant en 1733, il obtint une compagnie en 1743. Il fut blessé à la bataille de Carillon, le 8 juillet 1758. Le 27 juillet 1760, il était promu capitaine de grenadiers. "Ancien officier, qui a toujours servi avec zèle", disait le chevalier de Lévis en 1760.

*Jacques Barjetton de Montredon.* — Blessé à la bataille de Sainte-Foy, il décéda à l'Hôpital général de Québec le 23 juillet 1760. Il était capitaine de grenadiers depuis le 4 novembre 1757. Le chevalier de Lévis venait de le recommander au roi pour une gratification.

*Charles-Roch de Bouchel d'Orceval.* — Le 5 novembre 1757, Montcalm écrivait à M. de Bourlamaque au sujet de M. d'Orceval. "Vous vous intéressez, ainsi que moi, à M. d'Orceval, qui est un vrai panier percé; grondez-le bien, accoutumez-le à vivre de peu. . . Au reste, le moindre mécontentement que vous puissiez avoir de M. d'Orceval, mettez-le-moi en prison, c'est un vrai service que vous lui rendrez, et dont il vous aura obligation, un jour, et à moi". M. Bouchel d'Orceval était lieutenant de la compagnie de Figuiéry. Il retourna en France en 1759.

M. Bouchel d'Orceval avait été fait lieutenant en second de la compagnie de La Bresme, le 4 novembre 1757. L'année suivante, le 25 juillet 1758, il avait passé, comme lieutenant, à la compagnie de Figuiéry, régiment de Béarn.

*Le sieur de la Parquière.* — Il fut fait lieutenant en 1726 et capitaine en second en 1748. Une lettre de Montcalm au chevalier de Lévis du 11 novembre 1757 nous fait connaître une folie amoureuse de M. de la Parquière. "Je vous envoie une lettre de M. de la Parquière, capitaine en second, du régiment de Béarn, qui vous prouvera qu'à tout âge on peut faire des folies. Quoique jusqu'à présent il se soit fait nombre de mariages ridicules parmi les officiers des troupes de terre, il est des bornes à tout, et l'on finirait par me demander à épouser des servantes. Dites à ce chevalier de Saint-Louis que je ne lui réponds pas parce qu'il m'est dur, quoique nécessaire, de refuser à un homme de son âge la permission de faire une folie indécente, que je lui renvoie sa lettre pour qu'il ne reste pas entre mes mains vestige d'une proposition ridicule de la part d'un officier à qui je veux conserver toute mon estime. Je ne doute pas que, vu la proximité, cet officier n'habite Laprairie; c'est le cas de le faire rester à ces drapeaux, quoique ce ne soit pas un petit jeune homme. Si ce vieux officier a promis indiscretement parole à cette petite bourgeoise, mon refus doit lui faire grand plaisir et le mettre à l'aise, parce que nous ne sommes jamais astreints à tenir que les paroles qui dépendent entièrement de nous. Il aura fait tout ce qui était en lui en me demandant la permission; mon refus le met à l'aise. Si vous voulez vous faire appuyer dans la remontrance que vous lui ferez par celui de ses camarades en qui il a le plus de confiance, adressez-vous à l'empereur de la Chine, qui, suivant M. de Bourlamaque, veut faire alliance avec le Grand Mogol, c'est-à-dire à Montgay". M. de la Parquière ne persista pas dans ses amours, croyons-nous.

*Jacques de Pinsens.* — Il fut fait enseigne en 1744 et lieutenant en 1752. Blessé à la bataille de Sainte-Foy, le 28 avril 1760, il reçut comme récompense, un mois plus tard (22 mai 1760) la compagnie de Barraute, dont le capitaine était mort la veille. Le chevalier de Lévis disait de M. de Pinsens, en 1760: "Bon officier; il a fait le service aux volontaires cette campagne".

*Le sieur de Pons.* — Lieutenant en 1743, et capitaine en 1751. Tué à la bataille de Carillon, le 8 juillet 1758.

*Le sieur Pouchot.* — Lieutenant en 1730 capitaine en 1745. C'est le célèbre capitaine Pouchot qui releva le fort de Niagara en 1756 et

le défendit vaillamment en 1759 contre des forces supérieures. Il fut, cependant, obligé de le rendre le 25 juillet 1759. De retour en France, Pouchot publia ses Mémoires (1781).

*Jean-Baptiste Florimond de Raymond.* — Enseigne en 1746, il devint lieutenant en 1752 et reçut une compagnie le 22 mai 1760. Il avait été blessé à la bataille de Sainte-Foy, le 28 avril 1760.

*Raymond Rigaud.* — Raymond Rigaud était sergent de la compagnie de Jourdeau lorsqu'il fut promu à la sous-lieutenance de la compagnie des grenadiers, le 22 mai 1760.

*Le sieur de Rosmorduc.* — Lieutenant en 1739, il obtint en 1748 le grade de capitaine en second. Le 18 janvier 1759, le ministre de Moras écrivait à M. de Montcalm: "Le sieur de Rosmorduc, capitaine dans le second bataillon de Béarn, vient de perdre son frère, ancien lieutenant de vaisseau, et sa famille m'a fait représenter que sa présence est nécessaire en France pour l'arrangement de ses affaires. Je marque à M. le marquis de Vaudreuil de lui donner un congé pour cela, s'il juge qu'il n'y ait pas d'inconvénient et que vous n'y en trouviez pas non plus". Nous ignorons si M. de Rosmorduc profita de ce congé. Chevalier de St-Louis le 20 octobre 1758.

*Le sieur de Salvignac.* — Le sieur de Salvignac nommé enseigne en 1746, devint lieutenant en 1753. Blessé à la bataille de Sainte-Foy, il décéda à l'Hôpital général de Québec le 3 mai 1760.

*Pierre-Louis de Séglas ou Seigla.* — Il fut nommé capitaine le 20 novembre 1759. Blessé à la bataille de Sainte-Foy, le 28 avril 1760.

*Armand, chevalier de la Tessionnière.* — Il fut promu lieutenant de la compagnie de Figuiéry, le 1er janvier 1760.

*Le sieur de Totabel.* — Enseigne en 1744 et lieutenant en 1753. Le rapport du chirurgien Arnoux au sujet de la bataille de Sainte-Foy dit au sujet du sieur de cet officier: "Totabel, lieutenant, blessé le 28, dans la poitrine, mort deux heures après le combat".

*Le sieur de Tourville.* — Il fut fait capitaine en second en 1747. Blessé à la bataille des Plaines d'Abraham, le 13 septembre 1759, il fut recommandé pour une gratification par le chevalier de Lévis.

*Le sieur de Trépezec.* — Lieutenant en 1735, il fut promu capitaine en 1746. Tué dans une escarmouche près de Carillon, le 6 juillet 1758.

*Germain Vassal de Monviel.* — Lieutenant en 1739, il fut fait capitaine en 1746. M. de Gaspé, dans ses *Mémoires*, raconte ainsi la mort de M. Vassal de Monviel: "Le capitaine de Gaspé fumait paisiblement sa pipe, pendant le siège de Québec en 1760, avec deux de ses frères d'armes, les capitaines Vassal et de Bonne, dans une excavation faite la veille par une bombe ennemie. . . Il faudra que le diable s'en mêle, dit en riant le capitaine Vassal, si une autre bombe vient nous déterrer dans ce trou par cette nuit sombre. Ainsi, fumons et jasons en paix. Ils étaient là depuis quelques minutes, devisant avec la gaiété habituelle des Français, lorsque le capitaine de Gaspé, croyant entendre quelqu'un qui l'appelait, dit, en sortant de l'excavation, — On craint apparemment que nos jambes s'engorgent faute d'exercice. Mais il était à peine éloigné de quelques pas, qu'une seconde bombe, tombant dans la retraite qu'il venait de laisser, tua ses deux amis". M. de Gaspé commettait une légère erreur ici. M. Vassal de Monviel ne fut pas tué sur le coup. Transporté à l'Hôpital général il y décéda le lendemain, 15 mai 1760. M. Vassal de Monviel avait épousé, à Boucherville, le 30 novembre 1758, Charlotte Boucher de la Perrière, fille de François-Clément Boucher de la Perrière. Chevalier de St-Louis le 20 octobre 1758.

---

### L'ANCÊTRE DES GIROUX

---

"Toussaint Giroux, habitant de Beauport, fils de défunt Jean "Giroux, vivant tisserand, et de Marguerite Quilleron, lors de leur "décès demeurant au hameau du Bignon, paroisse de Renoillon, au "Perche, et Marie Godard, sa femme, vendent à Charles Turgeon, de "Beauport, une maison, clos et jardin, avec deux arpents de terre en "labour, — le tout près de Mortagne — à eux appartenant du propre "du dit Giroux, vendeur, comme héritier de ses dits feu père et mère". "(Cl. greffe Becquet, Cahier 6, 22 octobre 1670). (Tanguay, I, 270 & IV, 291).

LEON ROY

---

## OÙ EST NÉ LOUIS JOLLIET?

(suite et fin)

A la lumière de ces constatations, analysons le tableau des naissances de la famille Jolliet.

1.—*L'anonyme*. Enterré le 4 juin 1644 dans le cimetière de Québec, "il n'avait pas encore esté nommé dans l'église mais baptisé par Mr Giffard au logis en danger de mort".

Bien que Robert Giffard soit médecin, chirurgien, "l'apothicaire de la colonie", la spécification "baptisé par Mr Giffard au logis" est unique. On trouve dans les registres: "baptisé par la sage-femme" (Sépulture de l'enfant de Robert Drouin, le 8 novembre 1641), "baptisée par le grand-père" (Baptême de Marie-Madeleine, fille de François Bellenger et de Marie Guion, le 13 février 1643); mais "baptisé par Mr Giffard au logis" ne se rencontre qu'une fois et c'est ici.

2.—*Louis*. Baptisé à l'église, le 21 septembre 1645. Parrain; Louis Maheu; marraine: Françoise Giffard. "Recens natus".

Ce Louis Maheu ne se trouve pas dans le Dictionnaire généalogique de Tanguay. Il y en a bien un de ce nom, fils de René et de Marguerite Corriveau; mais il a été baptisé le 12 décembre 1650. Un Louis Maheu, chirurgien, disparu des actes depuis 1647, y réapparaît vingt ans plus tard. Est-ce le même? On est à faire des recherches aux Archives judiciaires. Le parrain de Louis Jolliet, dont l'âge correspondait probablement à celui de la marraine, était peut-être le fils d'un premier mariage de ce Jacques Maheu, qui, le 26 septembre, épousait à Québec Anne Convent, veuve de Philippe Amiot. Jacques Maheu, originaire de Bubertz, au Perche, pouvait être un des censitaires de Giffard.

La marraine est la fille de Robert Giffard. Née à Québec le 12 juin 1634, huit jours après le débarquement de ses parents, Françoise Giffard a donc, en septembre 1645, un peu plus de onze ans. Depuis 1641, elle est pensionnaire à l'Hôtel-Dieu et deviendra, en 1648, la première religieuse canadienne.

C'est la seconde fois qu'on rencontre au registre l'expression "recens natus". La première fois c'était au baptême d'Anne Gagnon, fille de Pierre et de Vincente Desvarieux. Le baptême avait eu lieu "in villa dicta Beaupré". L'enfant était sans doute née depuis un jour ou

deux. Si elle était née le jour même, on aurait écrit "hodie nata"; si elle était née depuis au moins trois jours, on aurait spécifié, selon l'usage vérifié, le nombre de jours.

3.—*Marie*. Baptisée à l'église, le 6 avril 1648. Parrain: Jean Guion; marraine: Simonne Orville. "7 ante diebus natam. . . praeter communem opinionem. . . auspice. . . Maria".

Ce baptême et le suivant sont à nos recherches ce que la ligne directrice d'une seigneurie est aux autres lignes, permettant de les coordonner toutes.

Le premier enfant de Jean Jolliet (après Adrien) est baptisé par M. Giffard au logis; le second a pour marraine Françoise Giffard. Nous avons déjà le seigneur de Beauport et sa fille; voici maintenant Jean Guion père (puisque'on ne dit pas que c'est le fils), un de ses deux associés de 1634, devenus ses censitaires. La marraine est la grand'mère maternelle: la veuve d'Adrien d'Abancourt.

Pourquoi le principe reconnu du choix des parrains et marraines dans le voisinage des parents et révélateur du lieu de naissance des enfants, ne jouerait-il pas ici? Voyons-le s'appliquer parfaitement au baptême de Zacharie, en 1650.

4.—*Zacharie*. Né le 23 décembre, il est baptisé le lendemain par le P. Léonard Gareau, à la maison. "A la maison", c'est-à-dire sur la terre "proche la Longue Pointe, sise en la côte de Beaupré". Et qui est parrain? qui est marraine? Deux habitants de la côte de Beaupré, les deuxième et troisième voisins de Jean Jolliet: Zacharie Cloutier fils et Marie Guion, femme de François Bellenger!

Trois raisons positives convergentes nous induisent donc à penser que Louis Jolliet est né à Beauport: la disparition au registre paroissial de Québec, à partir de 1642, de Jean Jolliet, Marie LaCaille et Simonne d'Orgeville; le baptême au logis, par M. Giffard lui-même, en 1644, de l'anonyme en danger de mort; le lieu de résidence du parrain et de la marraine de Louis et de Marie.

On peut aussi, si surprenant que cela puisse paraître, invoquer l'argument de tradition. Il existe à Beauport une tradition affirmant que Louis Jolliet est né là.

Ceux qui ont connu le vénérable père de feu monseigneur Arthur Robert, monsieur Pierre Robert, décédé en 1923, à l'âge de quatre-

vingt-six ans, se rappellent la fidélité de sa mémoire et la richesse de ses souvenirs traditionnels. N'est-ce pas lui qui indiquait à monsieur Giroux la "Pointe délaissée", tour à tour couverte et découverte par la marée et dont l'un des plus vieux documents de Beauport (10 décembre 1637) fait mention sous le nom de "Pointe de Lassay"? N'est-ce pas lui qui montrait aussi le "trou des bombes" creusé par une salve massive des Anglais en 1759, et qui dans les vieux papiers de Michel Giroux sert à déterminer une ligne? N'est-ce pas lui qui orientait d'après les dires de son grand-père la recherche de la vieille chapelle? qui assurait qu'autrefois le chemin de Giffard à Beauport était droit et passait en haut de la chute: ce qui est maintenant prouvé!

Or le vieux monsieur Robert, déclarait un jour à son jeune parent, monsieur Giroux, avec qui il aimait à causer: "Jolliet le découvreur, mon garçon, a vu le jour près du vieux manoir seigneurial".

Près du vieux manoir seigneurial! M. Giroux n'ajouta pas foi à cette affirmation inattendue: Louis Jolliet, se disait-il comme tout le monde, est né à Québec. Il ne crut même pas devoir le signaler dans sa brochure de 1934, écrite pour glorifier Beauport. Mais cette année, au moment où nous nous apprêtons à célébrer le troisième centenaire de la naissance de Louis Jolliet, il a cru opportun — et nous avec lui — de se demander, vu les convergences précédentes, s'il était possible que Louis Jolliet soit né "près du manoir seigneurial" et pour quelle raison la famille s'y serait trouvée à l'époque de sa naissance.

En 1641, Jean Bourdon localise dans la seigneurie de Beauport sept habitations. Laquelle est le manoir seigneurial? Très probablement la plus voisine de la rivière. Or il y a, tout auprès, une autre maison plus petite, ce serait le logis de Jean Jolliet. . . Mais procédons prudemment: établissons la preuve documentaire.

En passant contrat avec Jean Guion et Zacharie Cloutier, le 14 mars 1643, à Mortagne (France), devant M<sup>re</sup> Roussel, Robert Giffard, entr'autres obligations: 1° avait convenu que Guion et Cloutier et leurs enfants auraient "part et portion aux terres qui seront défrichées et désertées...; en la moitié seulement d'icelles terres parce que l'autre moitié demeurant au dit Sieur de Beauport, il pourra en disposer comme bon lui semblera"; 2° s'était engagé à "donner et faire bâtir aux dits Guyon et Cloutier à chacun d'eux un logis pour se loger avec leurs familles proche de sa maison"; 3° donnait "à chacun deux (d'eux) mille arpents de terre plantée en bois et prairies, et ce en outre de leurs portions aux terres défrichées, avec droit de pêche et de chasse, droit de moulin et de Fuye".

En arrivant à Beauport, quelques mois après, Giffard s'installe avec ses deux compagnons au bord du ruisseau du Buisson, sur la côte (près de l'actuelle Maison du Fargy). Lui-même, Jean Guion et Zacharie Cloutier se sont construits et habitent les deuxième, troisième et quatrième grosses maisons indiquées sur la carte de Bourdon.

Le 3 juillet 1637, "d'un commun accord et consentement" et en exécution du contrat de Mortagne, "Jean Guion maçon et Zacharie Cloutier maître charpentier ont fait séparation et partage des terres que eux et leurs enfants ont défrichées au lieu de Beauport en moitiés pour les dits être séparés avec honorable homme maître Robert Giffard seigneur du dit Beauport"; "en présence de François, LeDoublets et Noël Langlois et Robert Drouin présents témoins, les dits susnommés ont montré icelle séparation au dit sieur et témoins"; "le dit sieur a choisi et choisit le reste de vers la petite rivière tant haut que bas pour sa part et portion laissant le reste qui est vers sa maison au dit Guion et Cloutier et à leurs enfants, pour en jouir à perpétuité. . ."; et le dit Sieur a laissé la maison avec son circuit ainsi qu'il a été ce jourd'hui borné comme des autres héritages en présence des dites parties et témoins. . ."

Enfin, la collection Duchesnay a conservé le reçu suivant: "Je soussigné confesse avoir reçu un billet de cent cinquante livres de M. de Beauport pour ce qu'il avait promis pour faire sa bâtisse de corps de logis de Beauport. Faict ce 25ième jour de juillet 1642. (signé) P. Clust.

Si, le 3 juillet 1637, Robert Giffard a choisi pour sa part "le reste de vers la petite rivière tant haut que bas", c'est-à-dire la section entre la rivière Beauport et le ruisseau du Buisson; s'il a laissé "le reste qui est vers sa maison au dit Guion et Cloutier (et à) leurs enfants, pour en jouir à perpétuité"; s'il leur a aussi laissé "la maison avec son circuit", il a dû se construire tout de suite un logis sur "sa part et portion". Si, par ailleurs, "sa bâtisse de corps de logis de Beauport" ne fut élevée que peu avant 1642, c'est dans une maison temporaire qu'il a demeuré de 1637 à 1642: la petite maison que l'on voit tout auprès du manoir, sur la carte de Bourdon.

Par l'entrée de Robert Giffard dans son manoir définitif, la petite maison voisine devient libre. Vers le même temps, les époux Jolliet sont éprouvés par la disparition subite d'Adrien d'Abancourt. Pour sa part, Jean Jolliet, privé de l'aide et peut-être du logis de son beau-père, se voit en revanche chargé du soutien de sa belle-mère. Est-il invraisemblable de présumer que le généreux Robert Giffard, mis au

courant de la gêne du charron de la Compagnie, aurait offert ou du moins accepté de loger la famille dans la maison qu'il venait de laisser "tout proche du manoir seigneurial" et que Jean Jolliet aurait même travaillé dans la suite, à l'achèvement du manoir?

Et l'on comprendrait pourquoi, en 1644, c'est M. Giffard lui-même qui baptise au logis l'enfant Jolliet en danger de mort; pourquoi, en 1645, à la naissance de Louis, c'est la petite Françoise Giffard, qui, malgré ses onze ans, est invitée comme marraine; pourquoi, en 1648, c'est le vieux Jean Guion et la grand'mère d'Orgeville-La-Caille, qui portent Marie sur les fonts baptismaux.

\* \* \*

L'exposé des différentes opinions sur le lieu de naissance de Louis Jolliet a pu paraître long et compliqué. Mais un problème historique ne se règle pas par un oui ou un non. Nous avons de plus une occasion unique de jeter sur la plus intéressante peut-être de nos vieilles cartes, sur les vieux registres paroissiaux, sur les premiers défricheurs de nos terres, une lumière toute nouvelle: nous ne l'avons pas manquée.

Que le découvreur du Mississippi soit né à Québec, à Château-Richer ou à Beauport, il demeure de toutes façons une gloire purement canadienne. Et c'est pour rendre hommage à la mémoire de ses humbles parents, laborieux artisans de notre enracinement français, souche d'une honorable descendance, que nous avons voulu insérer dans notre "édition du troisième centenaire" ce consciencieux travail.

T.-ÉDMOND GIROUX  
ADRIEN POULIOT, S.J.

---

## PRUDENT LAJEUNESSE D'AUTREMOND

*Agent secret du Congrès Américain durant la Révolution*

---

Peu de gens, même parmi ceux qui s'occupent d'histoire, tant aux États-Unis qu'au Canada, ont une idée de la quantité de documents, encore inédits, qui existent au sujet de la part prise par les Français

de France et du Canada dans la Révolution américaine. Cependant, ces papiers nous font voir bien des dessous de notre histoire, le rouage de bien des événements qui eurent des répercussions tant au Canada qu'aux États-Unis.

La collection la plus considérable de ces papiers est peut-être la *Correspondance of the Continental Congress*, et plus particulièrement cette partie qui a nom *Secret Papers of the Continental Congress*. Ces documents originaux se trouvaient il y a une douzaine d'années, lorsque j'eus l'occasion de les consulter, dans la Division des Manuscrits de la Bibliothèque du Congrès, à Washington, D.C. Ils doivent y être encore, hormis qu'ils soient dans le nouvel édifice consacré entièrement aux Archives. Il était question de la publication des *Papers of the Continental Congress* par la Fondation Rockefeller, grosse besogne d'où devait sortir un nombre imposant de forts volumes. Mais je ne sache pas que cette publication ait été faite à date. Parmi les nombreux documents que j'ai copiés, celui ci-dessous intéressera peut-être les lecteurs du *Bulletin des Recherches Historiques*.

Je n'ai pu, cependant, découvrir rien de précis au sujet du *Prudent Lajeunesse Dautremond* dont il est fait mention, bien que le document dise qu'il fut Canadien de naissance. Tanguay ne donne le nom que d'un seul Prudent Lajeunesse: il était fils de Jean-Baptiste Lajeunesse et de Marie Harel et fut baptisé en 1750. Les parents s'étaient épousés à Montréal en 1734. Tanguay ne mentionne aucun Dautremond ni d'Autremont.

CORINNE ROCHELEAU-ROULEAU

*Continental Congress, Fev. 14, 1776.*

Report of the Committee of Correspondence appointed to confer with a gentleman from Canada. Reed Feb. 14, 1776. Referred for consideration till tomorrow.

Mons. Prudent La Jeunesse Dautremond.

The Committee of secret Correspondence report that they have conferred with the person just arrived from Canada, and that he was furnished with a passport from Gen. Wooster containing orders for his traveling at the Public Expense, with another pass from Gen. Schuyler for the same purpose, and one from the Committee of Kingston, who sent a guide with him hither. That he has been engaged in the American Service ever since the appearance of our Forces in that Country, of which he is a native; and being, as he says, well acquaint-

ed with the sentiments and way of thinking of his countrymen, his intention in undertaking this journey was to give the Congress some Information on the Subject. He said that when the Canadians first heard of the Dispute they were generally on the American side, but that by the influence of the Clergy and the Noblesse, who have been continually preaching and persuading them against us, they are now brought into a state of suspence and uncertainty which side to follow. That papers printed by the Tories at New York have been read to them by the priests, assuring them that our design was to deprive them of their Religion as well as their possessions. That the Letters that we have addressed to them have made little impression, the Common People being generally unable to read, and the Priests and Gentry, who read them to others, explain them in such a manner as best answers their own purpose to prejudice the people against us. That he therefore thinks that it would be of great Service if some persons from the Congress were sent to Canada to explain *viva voce* to the People there the nature of our Dispute with England, which they do not well understand, and to satisfy the Gentry and Clergy that we have no intentions againts their Interests but mean to put Canada in full Possession of Liberty, desiring only their Friendship and Union with us as good Neighbors and Brethren. That the Clergy and Gentry might, he thinks, by his means be brought over, and would be followed by all Canada. And unless some such measure is taken, he is of opinion our Affair there will meet with continued Difficulty and Obstruction.

He left Montreal the 20th past; said our troops continued to invest Canada; that he had heard of no Sally made by the Garrison, but was informed by an Ecclesiastick who came out of that town 15 days before that the Inhabitants were in great Distress for Fuel and reduced to one fire for 6 or 7 families. That Flesh and Flour were also scarce; but they had plenty of corn, which, having no means to grind they boiled to subsist on. That on his route he met several paries of our Reinforcements marching towards Canada. That Lake Champlain is frozen and passable, but Lake George not yet. He adds that there is great jealousy in Canada of our Paper money.

He offers to carry safely any Dispatch that Congress may have to send into this country.

(From the Papers of the Continental Congress,  
Division of Manuscripts, Congressional Library,  
Washington, D.C.)

---

LA BIBLIOTHÈQUE DE QUÉBEC OU  
QUEBEC LIBRARY

---

La *Gazette de Québec* du 7 janvier 1779 publiait l'annonce suivante: "Une souscription vient d'être ouverte pour l'établissement d'une bibliothèque publique dans la cité et le district de Québec; elle a l'approbation de Son Excellence le gouverneur général et de l'évêque. . ." Le 19 janvier suivant la *Gazette de Québec* annonçait que MM. Gravé, Adam Mabane, François Baby, Pierre Fargues, James Monk, Robert Lester et Arthur Davidson avaient été choisis comme administrateurs de la bibliothèque en formation. Le nom du gouverneur Haldimand n'apparaît pas dans ces annonces, mais il était le véritable fondateur de la Bibliothèque de Québec. C'est lui qui s'occupait de faire venir d'Angleterre les livres anglais et français. M. Fauteux, dans son étude *Les bibliothèques canadiennes*, cite la lettre suivante d'Haldimand à son ami Budé: "Le peu de ressources de la place m'ont donné l'idée d'établir une bibliothèque publique. J'ai réussi à convaincre l'évêque (Mgr Briand) et le supérieur du Séminaire de l'avantage qui en résulterait. Ils sont entrés dans mon idée, et, en même temps que plusieurs autres prêtres, presque tous les marchands anglais et un bon nombre de canadiens, ils ont signé la souscription que j'avais fait ouvrir. Afin de ne pas laisser refroidir le zèle de ces messieurs, j'ai chargé les directeurs de la bibliothèque de dresser un catalogue que j'envoie à M. Cumberland, du *Board of Trade*, agent de cette province, avec un crédit de 500 louis sterling. Si ce dernier s'en occupe assez diligemment, nous espérons recevoir les livres l'hiver prochain. C'est ma profonde conviction que cet établissement sera des plus avantageux et mérite d'être encouragé".

---

LE FONDS DE LA BIBLIOTHÈQUE DE QUÉBEC

---

Les livres achetés par Cumberland arrivèrent à Québec à l'automne de 1780. M. Aegidius Fauteux a pu retracer les titres de la plupart des ouvrages qui composaient la Bibliothèque de Québec. Les ouvrages français étaient plus nombreux que les livres anglais. Haldimand qui trouvait les Canadiens-français très ignorants voulait les régénérer et il mettait à leur disposition les oeuvres de Voltaire, de Rousseau, de d'Alembert et de Diderot. Et, pour comble d'impudence,

cette bibliothèque fut installée dans l'ancien palais épiscopal de Québec. Après le départ du gouverneur Haldimand, la Bibliothèque de Québec commença à péricliter. Le voyageur Lambert, écrivait, vers 1807, que la Bibliothèque logée dans une des chambres du palais de l'évêque est petite et maigrement fournie de publications nouvelles. Les livres, dit-il, ne circulent que dans Québec. Les livres de la Bibliothèque de Québec finirent par augmenter le fonds de la Quebec Library Association fondée en 1840 mais il y avait déjà quelques années que la fondation de Haldimand était morte. Sans doute, l'idée de Haldimand était excellente mais il vouait d'avance sa fondation à la ruine certaine en mettant sur les rayons de la Bibliothèque de Québec des auteurs que le clergé catholique et toute la population canadienne française reprouvaient. Voltaire, Rousseau, Diderot, d'Alembert, etc, Dieu merci, n'ont jamais été populaires à Québec ni dans nos paroisses. Il est vrai que quelques professionnels canadiens avaient beaucoup d'admiration pour ces beaux esprits mais ils étaient l'infime minorité. La Bibliothèque de Québec fut dès l'origine uniquement fréquentée par les Anglais. Les Canadiens français s'en éloignaient comme on se sauve d'un poison dangereux. Ils n'avaient certainement pas tort. Et, si le gouverneur Haldimand avait vu un peu plus loin dans l'avenir, il n'aurait pas introduit ici des auteurs aussi dangereux. Ces beaux philosophes amenèrent la Révolution française qui eut ses répercussions même en Angleterre.

---

### UN MENSONGE DE M. MARTEL DE MAGESSE

---

Dans les Mémoires présentés au Châtelet de Paris par le sieur Martel de Magesse, garde magasin du Roi à Montréal, accusé de vols au détriment du Roi, il y a nombre de points à relever. Ces Mémoires sont remplis de faussetés. Le Canada est loin de Paris où siégeait la Commission du Châtelet, et Martel de Magesse espérait sans doute que ses mensonges seraient acceptés par les juges chargés d'instruire son procès avant que des démentis viennent du Canada.

Pour aujourd'hui, contentons-nous d'étudier une des allégations du sieur Martel de Magesse. Il prétend que sa femme Marie-Anne Gauvreau, était le parti le plus riche de Québec, qu'elle lui avait apporté 92,000 livres de dot et bien d'autres choses. Citons le passage même du Mémoire du sieur Martel de Magesse.

Lorsque l'intendant Hocquart lui donna la charge de garde magasin à Montréal, Martel de Magesse hésita beaucoup à accepter cette nomination :

“Je ne dissimulerai point, dit-il, que j'hésitai beaucoup à répondre à la bienveillance de M. Hocquart. Il y avait dix ans que j'étais marié; ma femme, qui était regardée comme le plus riche parti de Québec m'avait apporté 92,000 livres en dot, indépendamment de huit à dix mille francs de nippes et de bijoux. Ma femme qui, comme quelques autres dames du pays, avait un goût décidé pour le commerce, y faisait celui de l'intérieur de la colonie et du dehors avec le plus grand succès; tout nous prospérait. Il n'est donc pas étonnant que ma situation étant heureuse à Québec, je fisse quelque difficulté de changer d'état et de me transplanter à Montréal où je n'avais nulle habitude...”

Le sieur Martel de Magesse avait épousé, à Québec, le 28 avril 1732, Marie-Anne Gauvreau, fille de feu Pierre Gauvreau, maître-armurier du Roi, et de Madeleine Ménage. Pierre Gauvreau s'était marié deux fois et avait eu plusieurs enfants. La charge d'armurier du Roi ne rapportait pas de gros émoluments et il n'est pas probable qu'à sa mort Gauvreau ait pu laisser une fortune à chacun de ses enfants.

Nous avons sous les yeux le contrat de mariage de Martel de Magesse avec Marie-Anne Gauvreau reçu par le notaire Boucault le 22 avril 1732. Voyons s'il est question dans ce document des 92,000 livres de dot mentionnées par Martel de Magesse dans ses Mémoires.

Les futurs époux déclarent qu'ils seront en communauté de biens. Martel de Magesse donne à sa future un douaire de 3000 livres. Celle-ci de son côté apporte à la communauté ses “bagues et bijoux”. Pas un mot des 92,000 livres de dot dont Martel de Magesse faisait état trente ans plus tard. Comme on le voit ici, le sieur Martel de Magesse savait mentir.

Notons en passant que le contrat de mariage de Martel de Magesse fut signé en présence des principaux personnages de la colonie. Le gouverneur de Beauharnois, l'intendant Hocquart et presque tous les officiels de la colonie signent le contrat. Martel de Magesse, âgé seulement de vingt-deux ans, avait déjà réussi à se créer bon nombre de protecteurs et d'amis.

---

ACTE D'ASSEMBLÉE DES HABITANS DE MONTRÉAL,  
CONCERNANT LE BIEN DE LEUR COMMUNAUTÉ  
1675, 20 OCTOBRE

---

L'an gbic Soixante Soixante (sic) & quinze le Vingtieme Jour d'octobre du matin en la Salle de la Maison Seigneuriale de L'Isle de Montreal L'assemblée des habitans de la ditte Isle s'est faite, par permission de Monsieur dupuy, commandant d'Icelle, pour delliberer, sur les Remonstrances que lesd. habitans ont a faire a Monseigneur L'Intendant, touchant Le bien public de leur Communauté, ou se Serroient trouvez.

Mr Jean Gervaise substitut de Monsieur le procureur fiscal de la dte Isle exerçant la Justice pour l'absence de Monsieur d'Ailleboust Baillif, Juge Civil & Criminel d'Icelle et Autres habitans soubzsignez faisant et représentans La plus saine partye de Leur Communauté, Lesquels Apres plusieurs conferances faites entre eux, ont arrêté & Conclud pour le bien de leur ditte Communauté, quil seroit dressé Requete a Mond. Seigneur, en leurs Noms & de leur ditte Communauté, concernant les Articles cy après déclarés.

*Premièrement*

Qu'il soit permis à tous Marchands forrains de Venir Vendre aud. Montreal, leurs Marchandises tant en gros qu'en détail à L'exception des vins & eau de vie en détail.

*Secondement*

Que puis qu'on pretend que la traite des Sta8ois soit Erigée en ce lieu, en foire publique, qu'il soit deffendu de traiter pendant la ditte foire, hors les lieux de la Commune, qui seront designez, à cet effet, et quil soit mis Une taxe sur les dittes Marchandises qui seront traitées ausd Sta8ois, à peine de Confisca'on & d'amende, comme aussy qu'il soit aussy deffendu a tous ceux qui Entendent la langue Sta8aze, de leur parler pendant la ditte traite, en langue Sauvage, ny de les tirer a part, pour les faire traiter ou Ils leur plaise, a peine d'amende.

*Troisièmement*

Qu'il plaise a Mond. Seigneur L'Intendant de Restablir leur Sindicq, qui a esté Interdit par Messieurs les Commissaires deputez du

Conseil s'il est trouvé, Juste ou qu'il leur soit permis, d'en Eslire et establyr un autre en sa place.

*Quatrièmement*

Qu'il soit deffendu, à tous habitans ou autres personnes non habituez en la dite Isle, de venir vendre & débiter en ce lieu aucunes Boissons en detail, ou assiette, Si ce n'est pendant que les Sauvages Sta8ois traitteront en ce lieu faisant par lesd habitans Estrangers & autres non habitués des tentes dans la Commune. Si bon leur semble Sans qu'il leur soit permis de Vendre & debiter dans les Maisons sous tels peines, quil sera Jugé a propos.

*Cinquièmement*

Que toutes les traittes des Sauvages de toutes sorte de nations, Se facent dans les trois lieux principaux, de ce pays, Sçavoir, dans la Ville de Quebec, les trois Rivieres, et lieu désigné pour la Ville de Montréal qui sera pareillement destiné a cet effet.

Suivant la taxe cy dessus

fait Clos & arrêté lesd. Jour & an que dessus

C. Robutel

A. Bouat

f. Lory

pierre Caillé

Jehan Gervaise

f. Bailly

Nicolas hubert

P. Gadois

Carion

Cabazié

Gilbert barbier

ian o g

Jean Auger dit Baron

Gillme, bouhar

Guillaume Bouchard

Basset

greffier (1)

---

ZOUAVES PONTIFICAUX ORIGINAIRES DES COMTÉS  
DE LAPRAIRIE ET DE NAPIERVILLE

1.—Jean-Baptiste Bédard, St-Rémi; 2.—Stanislas Benoit, Napierville; 3.—Barthélemi Dupuis, St-Constant; 4.—Ernest Hébert, Laprairie; 5.—Sévérin Lachapelle, St-Rémi; 6.—Théophile Langevin, St-Isidore; 7.—François Patenaude, St-Rémi; 8.—Alphonse Renaud, St-Rémi; 9.—Alphonse Surprenant, St-Constant.

GASTON DEROME

---

(1) Papiers Baby, Université de Montréal.

## LE BOIS DE CHAUFFAGE DANS L'HIVER DE 1759

---

Dans la Nouvelle-France, toutes les maisons, dans les villes comme dans les campagnes, étaient chauffées avec du bois, le bois de corde dont on parlait tant autrefois. Les provisions de bois de corde se faisaient vers la fin de l'été. Ce bois était déposé dans les caves ou dans les hangars attenants à la maison. Les tristes événements de la guerre avaient empêché les Québécois de faire leurs provisions ordinaires de bois. Quand les Anglais entrèrent dans Québec le 18 septembre, ils furent vite mis au courant de la rigueur des hivers canadiens et des dangers que leurs propres soldats tout comme la population de la ville allaient courir si le bois de corde n'entrait pas dans la ville. Le général Murray qui était actif et ne prenait pas de temps à se décider, publia, dès le 26 septembre 1759, un ordre du jour à ce sujet. Il ordonnait la formation d'un corps de bûcherons de cinq cents hommes pour aller couper du bois de chauffage à l'île Madame. Ce corps devait être composé de 350 Canadiens aidés de 150 soldats. Il avait décidé de prendre ce bois à l'île Madame parce que le transport pourrait se faire en goélettes et que le bois arriverait plus vite à Québec que s'il avait été transporté en charrettes même de paroisses moins éloignées. Les bûcherons devaient recevoir \$1.00 par corde. Les soldats, eux, avaient pour salaire ou récompense, une roquille de rhum par jour. On accordait une indemnité de trois chelins par jour aux surintendants ou contremaitres de la coupe. Tout l'automne de 1759, de nombreux partis de soldats furent occupés à bûcher le bois dans les paroisses environnantes de Québec et ce bois fut transporté en ville dès les premières neiges.

---

### QUESTION

---

Je sais que sous le régime français certains étrangers obtinrent des lettres de naturalité du Conseil Souverain ou Supérieur. Je sais également que de nos jours les étrangers peuvent devenir sujets canadiens après quelques années de séjour dans notre pays. Mais ce que je voudrais savoir c'est la façon dont les étrangers pouvaient être admis au titre de sujets canadiens, disons de 1763 à la Confédération. En 1837-38, plusieurs Français prirent part aux *troubles*. Ces Français avaient-ils été naturalisés Canadiens?

## MAURICE DESDEVENS DE GLANDON ET L'INVASION AMÉRICAINE 1775-76

---

Le dossier suivant sur un canadien au service des "rebelles" américains durant la Guerre de l'indépendance provient de documents originaux, inédits, conservés dans les archives fédérales, à Washington, D. C.

*Maurice Desdevens de Glandon* — également appelé dans Tanguay *Derdevens de Glandon* — était capitaine de milice à La Pointe aux Trembles; il habita aussi aux Ecureuils. Le dictionnaire de Tanguay le qualifie d'arpenteur royal. Il avait épousé Thérèse Mathon, dont il eut trois enfants: Maurice, baptisé en 1772, Thérèse, baptisée en 1773 et Marie-Geneviève, baptisée en 1775.

Le général Montgomery lui octroya un brevet de capitaine dans l'armée américaine en 1775, la solde promise étant "un dollar et trois rations par jour". En janvier, 1776, le général Benedict Arnold lui demanda de lever des volontaires pour aider au siège de Québec. En mars de la même année, Arnold nomme Desdevens arpenteur et notaire public au service des américains, pour le territoire s'étendant de Québec aux Trois-Rivières, tant du côté nord que du côté sud du Saint-Laurent. En avril, 1776, il reçoit l'ordre de trouver tout le blé toute la farine possible à la Pointe aux Trembles et dans les paroisses voisines, envoyant le blé au moulin de Lorette et la farine chez Mr Hay, à la Petite Rivière, d'où ces provisions seraient distribuées à l'armée américaine. Desdevens se trouvait à Albany, (N.Y.) en décembre 1776.

Je n'ai relevé aucune trace de lui après cette date. Il se fixa peut-être aux États-Unis? Tanguay ne parle plus de ses descendants.

CORINNE ROCHELEAU-ROULEAU

---

## L'HISTOIRE ET LA LÉGENDE

---

A quoi bon recourir à la légende, quand l'histoire s'offre à nous, autrement vivante, autrement passionnante, que l'affabulation la mieux imaginée?

Docteur CABANÈS

## PAUL STEVENS, FABULISTE ET CONTEUR

---

La vie de cet écrivain de langue française et Canadien d'adoption est généralement peu connue. Il n'a laissé que deux ouvrages vers la moitié du siècle dernier et parce qu'il portait un nom très répandu en Grande Bretagne et aux États-Unis, on se demandait s'il était d'origine anglo-saxonne? (1)

Comme il nous a été possible de recueillir divers renseignements sur cet auteur modeste, nous les confions au Bulletin, où les chercheurs, les généalogistes et les biographes les retrouveront.

Paul Stevens semble arrivé au pays en 1854, âgé de 25 ans. Il était fils de Jacob Stevens, "chef de bureau au ministère de la guerre à Bruxelles", et il demeura d'abord à Berthier, où il épousa, le 10 mai 1855, Marie Valier dit Leveillé, fille adoptive de Pierre Leveillé.

A la cérémonie du mariage plusieurs assistaient et huit signent avec les époux et l'officiant.

Comment expliquer que ce Belge issu, d'une famille notoire, soit venu se fixer à Berthier, tout comme le docteur de Bonald dont nous avons déjà esquissé la carrière? (2)

Selon un journal de l'époque, Paul Stevens, après son hyménée, fut d'abord rédacteur à la *Patrie*, puis, en 1857, il était nommé professeur de littérature, au collège de Chambly. Cette même année, il publiait un recueil de fables qu'il dédiait à l'honorable Denis-Benjamin Viger, le grand homme d'état qui paraît être le premier fabuliste canadien (3).

En 1860, Paul Stevens revient au journalisme et "il collabore à l'*Artiste* avec MM. Sampé et Sabatier". Ensuite, il accepte d'être précepteur des fils de familles marquantes, notamment des Saveuse de Beaujeu et va demeurer "au tranquille et pittoresque village du Coteau du Lac", où il donna la mesure de sa souplesse d'esprit et de ses connaissances variées.

---

(1) A Montréal, il y eut plusieurs Stevens de langue anglaise, les uns catholiques, les autres protestants.

(2) *B.R.H.* 1938, p. 101.

(3) *Huston. Répertoire national*, I, p. 165.

En 1867, Paul Stevens fait éditer "Contes populaires" et il cesse de courtiser la notoriété. Agé de 52 ans, il décède le 29 octobre 1881, et, à l'acte de sépulture, signent quatre de ses fils ainsi que Raoul de Beaujeu qui avait gardé un tel souvenir de son précepteur qu'il lui fit ériger un monument avec cette inscription: "A la mémoire de Paul Stevens, par son ancien élève".

La femme de l'écrivain s'éteignit également à Coteau du Lac, le 22 novembre 1906, âgée de 74 ans.

Souignons qu'à l'époque où vivait le père de Paul, naquirent à Bruxelles deux peintres de grands talents, Joseph et Alfred Stevens, dont le Nouveau Larousse fait l'éloge. Peut-on supposer qu'ils étaient de la parenté de celui qui émigra au Canada?

Appréciant l'oeuvre de l'homme de lettre, Edmond Lareau dit que ses fables "ont beaucoup de mérite. . . mais que ses Contes populaires ont tout le charme, le naturel, la grâce, l'enjouement, la simplicité et l'abandon que requiert ce genre de littérature" (4).

E.-Z. MASSICOTTE

---

*Errata.* — Dans l'étude *Où est né Louis Jolliet* (1ère partie) il y a deux erreurs à corriger: page 341, 4e paragraphe, il faut lire Grouvel au lieu de Gravel; page 345, il faut modifier de cette façon la 3e déduction de l'inventaire des registres de Notre-Dame de Québec: "Qu'en aucune circonstance un membre des couples Jolliet ou d'Abancourt n'a servi de parrain ou de marraine pour un enfant né sur la côte de Beaupré". En effet, à la naissance de leur fils Charles, en août 1640, François Bellenger et Marie Guion, son épouse, n'étaient sûrement pas établis à Château Richer. On en a plusieurs preuves. La première est que François Bellenger n'eut sa concession écrite que le 2 juin 1650, que du moins, pas plus que les autres concessionnaires, il ne s'y établit avant 1647. Deuxièmement, l'acte de baptême du 19 août 1640 spécifie que Charles Bellenger, en péril de mort, a été précédemment ondoyé à la maison, par Jean Guion, son grand-père. Enfin, le choix du parrain: Charles Giffard, fils de Robert, né en France le 30 décembre 1631, donc âgé de moins de neuf ans, s'explique mieux si la fille et le gendre de Jean Guion demeurent encore à Beauport.

Adrien POULIOT, S.S.

---

(4) Lareau, *Histoire de la Littérature canadienne*, p. 93.



